

TABLETTES HISTORIQUES.

.... *Sed motos præstat componere fluctus.*

VIRG.

PRUSSE.

Berlin, le 7 septembre. — Le roi vient de nommer M. C. L. Philippe, négociant à Nantes, vice-consul prussien dans cette ville.

On mande de la Croatie que, depuis douze jours, la Motaira, grande chaîne de montagnes couvertes de forêts, et qui s'étend jusque dans la Turquie, se trouve embrasée par les chaleurs extraordinaires qu'il a fait dans ces contrées, et que, malgré toutes les peines, on n'avait pu parvenir à éteindre ce terrible feu.

(Nous croyons qu'il est permis de douter que telle soit la cause de cet accident.)

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Ratisbonne, du 5 septembre.

« Aujourd'hui le colonel autrichien de Molitor a été présenté, par ordre de S. A. R. l'archiduc Charles, à notre conseil de ville en qualité de commandant de Ratisbonne. A en juger d'après toutes les dispositions, on croirait que nous sommes à la veille de voir recommencer la guerre. De nouvelles troupes autrichiennes défilent sans interruption par nos contrées et par le Haut-Palatina, pour renforcer l'armée. Des personnes en état d'être bien instruites assurent que l'importante question de la paix ou de la guerre sera décidée dans moins de quinze jours.

» La diète de l'empire attend des avis ultérieurs sur les négociations pour s'en occuper. On apprend que le cercle de Franconie a demandé aussi l'intervention de la Russie dans celles de la paix d'empire. »

Hambourg, 11 septembre. — Un vent de nord-ouest, qui a soufflé toute la nuit avec impétuosité, a fait remonter les eaux de l'Elbe, au point que cette rivière a débordé sur une vaste étendue de terrain. On a tiré le canon d'alarme, ce qui a averti les gens qui habitent les bords du fleuve du danger qu'ils couraient. Jadis on ne prenait pas cette précaution, et rien n'était plus commun, lors de ces inondations, que de voir des familles entières emportées par les eaux.

Cologne, 10 septembre. On attribue la destitution de notre sénat à une déclaration que celui-ci avait faite au commissaire du directoire exécutif, à l'occasion des otages enlevés ici pour servir de caution au paiement de la contribution à laquelle notre ville avait été imposée. « Des brochures signées et non signées (est-il dit dans cette déclaration), des placards par lesquels on provoque à la sédition, inondent ouvertement notre ville. On les répand sans crainte... à la faveur de la liberté de la presse; et au moment où nous devons souffrir la circulation de ces écrits incendiaires, vous trouvez reprochables quelques passages

de notre proclamation, vous parlez de responsabilité! vous attribuez à un pur hasard la manière dont les otages enlevés ont été traités. Ainsi, vous reconnaissez vous-même l'illégalité et l'odieux d'un pareil traitement. Nous ne recherchons point pour le moment si c'est réellement par hasard ou de dessein prémédité que l'on a tenu une telle conduite envers les premiers magistrats d'un Etat libre; mais nous attendons de vos supérieurs les recherches et les satisfactions convenables. »

On prétend que ce langage, qui a quelque chose de fier, a été la cause de la disgrâce de notre sénat. Quoi qu'il en soit, le commissaire du directoire et le général français ont motivé la destitution de nos magistrats, en disant que le produit des revenus publics était principalement absorbé par un sénat trop nombreux, qui, d'ailleurs, au lieu de se considérer comme un corps administratif soumis au gouvernement français, affectait de se regarder comme un gouvernement particulier qui pouvait résister à son gré, à l'autorité française, et fondait ses prétentions sur sa constitution, etc.

Extrait d'une lettre de Cologne, du 12 septembre.

Les derniers évènements qui se sont passés à Paris ont fait beaucoup de sensation parmi les employés de l'armée française, qui sont en grand nombre ici. Le premier courrier qui en apporta la nouvelle, ne faisait que passer pour se rendre au quartier-général; il ne nous apprit rien de positif, mais il en dit assez pour jeter un certain parti dans l'inquiétude, et ranimer les espérances d'un autre. On ne fit que des conjectures ce jour-là. Le lendemain arrive un ordre du général en chef, enjoignant au général Jacobé Trigny d'apposer les scellés sur les caisses et les papiers de la trésorerie; ce qui eut lieu sur-le-champ. Cette mesure sérieuse frappa tout le monde de terreur; elle laissait subsister les doutes sur le genre et le triomphe des factions qui s'agitaient à Paris. La perplexité dans le choix du parti qu'il faudrait prendre ici et à l'armée était au comble; mais l'ordre général de l'armée, arrivé dimanche matin 10, nous mit au courant. On sut alors la mine qu'il fallait faire, bon gré ou malgré; dès le soir même on ne vit plus un seul collet noir; on n'entendit répéter aucun mot de *la Quotidienne*, on étouffait les invectives ordinaires contre les gouvernans... Aujourd'hui l'on s'est formé, à la vérité, une autre manière d'être; mais les physionomies ont repris de la sérénité, et les plaisirs vont leur train. Voilà le peuple.

Le général Tilly, qui doit commander les troupes destinées à marcher dans l'intérieur, part demain sur Aix-la-Chapelle et Liège; ce corps de troupes est formé de la division Lemoine, d'une partie de celle de Collaud et de la cavalerie sous les ordres de Richepanse; il est divisé en

trois colonnes, l'une se dirigeant sur Luxembourg et Sedan, l'autre sur Liège et Givet, et la troisième, par les départemens réunis, sur Valenciennes.

Depuis l'installation de notre nouvelle magistrature, qui a débuté d'une manière très-satisfaisante, on n'entend plus parler ici de la république Cis-Rhénane.

(*Extrait du Courier du Bas-Rhin*).

Bonn, 13 septembre. Il se prépare une révolution dans une grande partie des pays conquis, et occupés par les armées françaises : déjà dans plusieurs endroits l'on a demandé la réunion de la république française, et dans d'autres l'arbre de la liberté a été planté, comme nous l'avons dit précédemment. Il est question d'envoyer à Paris une députation pour demander ou la réunion ou la formation d'une nouvelle république, qui comprendrait le Palatinat, la partie de l'électorat de Trèves et celle de l'électorat de Cologne, située sur la rive gauche du Rhin, ainsi que la ville d'Aix-la-Chapelle. L'on assure que ce projet est appuyé par plusieurs généraux français ; il est certain, au reste, que les partisans de cette république nouvelle se donnent de grands mouvemens pour engager le gouvernement français à la protéger.

I T A L I E.

Gènes, 12 septembre. Les arrestations auxquelles a donné lieu la dernière insurrection sont faites, et le calme se rétablit peu à peu. Quarante-deux personnes, dont trente environ tenaient à l'ordre de la noblesse, sont arrêtées. On assure que nos tribunaux concilieront autant qu'il sera possible la sévérité avec la modération. Notre gouvernement déploie la plus grande énergie, et veut mettre l'Etat dans une attitude guerrière et imposante. Il vient de demander aux Français six mille fusils, trois mille sabres, et plusieurs pièces de canon, tant pour l'intérieur de la république que pour le contingent des troupes à fournir au général Buonaparte, en cas de reprise des hostilités.

Turin, 9 septembre. — Après la crise à laquelle la puissance du roi de Sardaigne a pensé succomber, il n'est pas indifférent de connaître le tableau exact de ses forces militaires sur le pied récemment établi.

Infanterie nationale.	12,716
Idem étrangère.	6,435
Idem provinciale.	8,380
Idem légère.	1,548
Artillerie.	1,520
Cavalerie et dragons.	2,862
Hors de ligne et de combat.	2,862

Total. 36,990

La diminution sur l'ancien pied de paix, établi avant la dernière guerre, est de 4,233 hommes.

Chacun des princes de la famille royale a fourni cent mille livres pour les besoins actuels de l'Etat, et la comtesse d'Artois a donné, pour le même objet, des diamans pour la somme de trente-six mille livres.

S U I S S E.

Bâle, le 1er septembre. M. Bacher, ci-devant secrétaire de légation, a présenté, la semaine dernière, à notre régence, ses nouvelles lettres de créance en qualité de chargé d'affaires de la république française. Le gouvernement

français a en même temps fait annoncer qu'il ne tarderait pas d'envoyer en Suisse un agent d'un rang supérieur.

L'affaire entre les Grisons et la Valteline n'est pas encore arrangée, comme plusieurs gazettes l'avaient annoncé. Les Etats de Zurich ont communiqué aux nôtres toute la correspondance du représentant des Grisons, Planta, qui traite, au nom de ses commettans, avec le général Buonaparte, à Milan.

Ce général français a été accepté, comme médiateur, par les deux partis : son opinion est que la Valteline doit être annexée au pays des Grisons ; mais il prétend aussi que ces derniers accorderont à la Valteline une constitution libre, telle que celle dont ils jouissent eux-mêmes. Les Grisons, qui sont déjà décidés à leur accorder cet avantage, veulent, de leur côté, que ceux de la Valteline se désistent de leur système d'intolérance, en accordant aux protestans le libre exercice de leur culte. Buonaparte a beaucoup approuvé cette dernière demande.

P A R I S.

1^{er} vendémiaire. — Nous apprenons à l'instant la mort de Hoche : nos armées perdent un de leurs plus grands généraux, et la république un des meilleurs républicains. La douleur est universelle ; tout ce qui aime la patrie donne des larmes à la mort d'un héros qui avait rendu de si éclatans services à la France, et qui n'avait pas trente ans. Comment est-il mort ? C'est ce qu'on ignore : les circonstances font naître mille conjectures, et il n'en échappe aucune à la douleur. (*Extrait du Conservateur.*)

Nota. Voici les bruits qui se répandent sur cet événement :

Les uns prétendent que le général Hoche a été empoisonné avec une brioche ; d'autres, qu'il a été tué d'un coup de pistolet par un ami de Schérer qui l'a défié au combat pour venger ce ministre de la lettre dont il était question ces jours passés ; il en est enfin qui publient que Hoche avait depuis long-temps un polype dans le cœur, et qu'il est mort des suites de cette maladie : lorsqu'on sait qu'il prenait les eaux depuis son départ de Paris, on est fondé à regarder cette dernière version comme la plus probable.

— La fête d'hier a été un peu troublée par un accident arrivé au Champ-de-Mars, où cinq ou à personnes ont été écrasées sous les pieds des chevaux.

Le président du directoire a prononcé deux discours, l'un aux Invalides, et l'autre au Champ-de-Mars : nous donnerons demain le dernier.

— Il se répand que le vainqueur de l'Italie, le général Buonaparte, est dangereusement malade.

— Trois cents employés viennent d'être réformés au ministère de la guerre.

— On annonce que les Toulousains marchent sur Montauban.

— On dit qu'il règne beaucoup d'agitation à Saintes.

— Le décret du 19 fructidor, en ce qui regarde les prêtres, a excité quelque mécontentement aux environs de Nantes.

Le reste de la Bretagne est tranquille.

— Enfin, en dépit de tous les aboyeurs qui veulent, de gré ou de force, diriger le gouvernement, Limodin restera au bureau central.

Certes il a donné une forte preuve de ténacité : battu par les partis les plus opposés, il a su résister à l'orage.

— C'est le général Kleber qui remplace Hoche dans le commandement de l'armée de Sambre et Meuse.

— Suivant un arrêté du directoire, le montant des abonnemens adressés pour les journalistes condamnés restera déposé au bureau des postes, sans que les associés ou successeurs des condamnés puissent les retirer. Le sens de cette disposition paraît être que les abonnés puissent retirer leurs fonds, et leur indiquer un autre emploi.

Lettre du général Dejean, commandant provisoirement l'armée du Nord, au ministre de l'intérieur.

Au quartier général à Utrecht, le
23 fructidor, an 5.

Par ma lettre du 9 messidor, citoyen ministre, je vous annonçais que je venais de passer un marché pour les cages et les charriots destinés à transporter à Paris les deux éléphans de la ménagerie du ci-devant stathouder, et que j'espérais que tout serait prêt pour que les animaux pussent se mettre en route dans les premiers jours de septembre : j'ai aujourd'hui l'honneur de vous instruire que la facture de ces machines et l'essai que nous en avons fait sur un chemin de sable, après les avoir chargées d'un poids supérieur à celui de l'éléphant, ont complètement rempli notre attente, quant à la solidité et à la mobilité.

J'ai pris les informations nécessaires pour diriger sûrement la marche de ces animaux ; ils se rendront à Tournay par Deventer et Loo. Là ils seront embarqués sur un bateau de Condé, nommé dans le pays *grande nef*, qui pourra remonter jusqu'à Cambrai. De cette ville, les charriots seront conduits par terre à Lafère, où ils seront embarqués sur un ou deux bateaux qui les meneront directement à Paris, par Chauny, Pont-l'Évêque, Compiègne, Pont-Saint-Maixence, Creil, Pontoise, Conflans, Saint-Germain et Saint-Denis.

V A R I É T É S.

— Nous avons été les premiers à nous élever contre les crieurs publics qui ont vociféré dans Paris la fausse nouvelle de l'évasion des condamnés à la déportation ; mais nous ne pouvons lire sans horreur ce que dit, à ce sujet, un journal malheureusement trop connu. Il assure ses lecteurs que si les condamnés s'échappent, ce ne sera que pour être engloutis dans la mer.

Une pareille prédiction ne peut être que la barbare publication d'un désir féroce ; et, puisque le gouvernement a jugé que la déportation de ces personnes suffisait à la tranquillité publique, de quel front un journaliste ose-t-il renchérir sur sa sévérité ?

Si cet emploi à quelque chose de noble, c'est sans doute la faculté qu'il accorde de plaider au tribunal de l'opinion publique la cause de l'humanité, de recommander au peuple la soumission aux lois, et aux magistrats la clémence. Punir les coupables est sans doute un devoir ; mais c'est aussi l'une des charges les plus pénibles du ci-

toyen qui se voue au fardeau de l'administration publique : aussi chez un peuple qui, long-temps avant nous, connut la liberté, le jour où la justice nationale frappait de son glaive un coupable, était pour tous un jour de deuil. Les Hollandais nous ont donné cette leçon d'humanité : quand on préparait chez eux un supplice, l'hôtel de ville était tendu d'un drap noir. Rien de plus majestueux, rien de plus philosophique que cette pompe lugubre, qui annonçait au peuple que la patrie, déployant à regret sa puissance vengeresse, pleure l'enfant égaré qu'elle se voit réduite à punir.

De quel œil ce peuple vertueux verrait-il l'homme privé qui, usurpant de l'autorité publique ce douloureux ministère, viendrait accuser la clémence nationale ? Qu'il se retire, dirait-il, de la société des hommes ; son cœur fut formé pour habiter avec les tigres ou avec ces hommes de sang qui, dans un temps malheureusement trop présent encore à notre mémoire, mettaient à contribution l'industrie humaine pour multiplier les genres de destruction ; qui n'épargnaient le sang de leurs ennemis, et ne les condamnaient à un exil éternel que pour les faire périr sous les flots où leur main barbare les précipitait.

Non.... quels que soient les efforts de ces écrivains qui souillent l'auguste ministère d'orateur populaire, ces jours d'horreur sont à jamais loin de nous : le directoire nous en a donné l'assurance. Jamais la terreur ne régnera sur les Français ; et si le gouvernement juge nécessaire d'éloigner du sein de la république des hommes qui l'inquiètent, il ne violera pas ses promesses en recourant à des moyens qu'il n'aurait pas avoués.

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence de LAMARQUE.

Séance du 2 vendémiaire an 6.

On remarque dans la correspondance les éloges donnés par les républicains de Toulouse aux événemens du 18 fructidor. Pérès de la Haute-Marne sollicitait l'impression de cette adresse ; mais le conseil, considérant qu'elle n'a été ordonnée pour aucune autre adresse de la même nature, et craignant de paraître décréter, en adoptant la proposition de Pérès, un privilège en faveur de la commune de Toulouse, arrête la mention pure et simple au procès-verbal.

D'après l'avis d'une commission spéciale, la municipalité de Mont-Marsan est autorisée à percer trois rues sur le terrain qu'occupaient les ci-devant cordeliers, dans les murs de cette commune.

La loi du 10 brumaire, en prohibant l'importation des marchandises anglaises en France, porte une exception en faveur des compagnies des Indes Hollandaise et Danoise. Aujourd'hui, sur la motion de Malès, cette exception est rendue commune à la compagnie suédoise, qui, comme les deux précédentes, appartient au commerce d'une nation amie.

La fête, célébrée hier en mémoire de la fondation de la république, fournit à Eschassériaux l'ainé l'occasion de s'élever contre l'espèce d'oubli dans lequel semblent plongés les noms des premiers apôtres de la liberté française. Ceux d'Harmodius et d'Aristogithon, dit l'orateur, n'étaient-ils pas inscrits en première ligne dans les fastes de la Grèce ?

Au nom seul de Brutus, l'âme des Romains s'embrasait d'une flamme généreuse. Le souvenir de Barnewelt et de Sydney arrache encore des larmes de reconnaissance et d'amour à leur postérité; et les rochers de la Suisse retentissent chaque jour de l'éloge de Guillaume Tell. Comme Athènes, Rome et l'Helvétie, la France a ses héros républicains. Mais son œil reconnaissant cherche en vain le monument qui retrace aux Français libres la mémoire des Condorcet, des Vergniaux, des Gensonné, etc.

L'orateur termine en demandant l'érection d'une colonne sur laquelle seraient gravés en lettres d'or les noms des fondateurs de la république.

Le conseil arrête l'impression de ce discours, et renvoie sa conclusion à l'examen d'une commission.

Poulin-Grandpré prend à son tour la parole pour une motion d'ordre d'un autre genre. En suspendant, dit-il, le cours de vos séances aux jours des décadis et des fêtes nationales, vous avez donné un grand exemple de votre respect pour les institutions républicaines: mais que peut l'exemple du civisme sur les âmes encore couvertes de la rouille du royalisme? C'est par des lois formelles que vous arrachez à leurs méprisables habitudes ces égoïstes qui rêvent dans des salons la restauration de la monarchie. L'ère républicaine, en leur rappelant le souvenir de la plus glorieuse époque de notre histoire, est un tourment pour ces amans de l'esclavage; mais l'intérêt personnel peut faire sur eux ce que la persuasion et l'exemple ne peuvent en obtenir.

Je demande, 1° que les journalistes soient tenus, sous peine de voir supprimer leurs feuilles, de ne les dater que de l'ère républicaine; 2° que les actes publics ou privés, qui marqueraient toute autre ère, soient déclarés nuls; 3° qu'une commission soit chargée de faire concorder avec le calendrier républicain les jours de faire et de marché.

— Impression et renvoi à une commission.

La séance est terminée par un discours dans lequel Pérès (de Haute-Garonne) combat le projet de Grélier, tendant à perpétuer par une fête annuelle le souvenir du 18 fructidor. L'opinant applaudit avec enthousiasme au triomphe des républicains dans ce jour mémorable; mais la multiplicité des fêtes peut avilir ce qu'elles ont d'austère; elle peut réveiller des haines qu'il faut éteindre, exaspérer des passions qu'il faut calmer: le royalisme n'est pas seul à craindre, et la république doit comprimer aussi le monstre de l'anarchie.

Le 9 thermidor doit être cher aux vrais amis de la liberté non moins que le 18 fructidor. Ils ont vaincu, dans l'une et l'autre journée, deux ennemis non moins cruels, qui, par des routes différentes, marchent également au bouleversement de la république. Que le régime affreux de la terreur soit proscriit pour jamais comme le despotisme monarchique, et que, chaque année, la même fête retrace à la fois aux Français le souvenir de leur triomphe et sur les déceinviis et sur les amis des rois.

L'orateur conclut en demandant que le 18 fructidor et

le 9 thermidor soient, tous les ans, célébrés le même jour. Ce discours sera imprimé. Bouley (de la Meurthe) parlera demain en faveur du projet de la commission.

Séance levée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARBOT.

Séance du 2 vendémiaire, an 6.

Après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale, le conseil approuve la résolution par laquelle la loi du 4 thermidor, relative au supplément de solde accordé aux troupes stationnées à Paris, est rendue commune à celles qui sont de service à l'arsenal.

Une résolution du 28 fructidor attribuée au directoire la faculté de remplacer les administrateurs. La commission, chargée d'examiner cette résolution, en propose le rejet par l'organe de Baudin. La commission se fonde sur l'article 188 de la constitution, qui autorise les administrateurs à remplacer ceux de leurs collègues dont les places viennent à vaquer.

Il fallait, dit le rapporteur, que le directoire pût gouverner toujours et n'opprimer jamais; c'est pour cela que le pacte social, en lui permettant de suspendre, de destituer même les élus du peuple, lui a refusé le droit de les remplacer.

Le conseil ajourne sa décision.

On procède au renouvellement du bureau, Crétet est proclamé président; les nouveaux secrétaires sont Dedelay, Dentzel, Balivet et Pérès.

Cours des changes du 2 vendémiaire.

Amst. Banco, 58 1/8.
Id. courant, 56 1/3.
Hambourg, 194.
Madrid, Id. effectif.
Cadix, Id. effectif.
Gènes, 93 1/2 94.
Livourne, 101 1/2.
Lausanne, au p. 1/4 b.
Bâle, au p. 1/4 1/2 b.
Londres, 26 10.
Lyon, 1/2 p.
Marseille, id.
Bordeaux, id.
Montpellier, 3/4.
Inscript.
Bons 3/4. 5. 5 10 s. 139.
Bons 1/4. 61 l. 60 p.

Or fin, l'once, 104 5 à 10 s.
Argent, 49 10.
Piastre, 5. 7.
Quadruple, 79. 15.
Ducat, 11. 10.
Guinée, 25. 5.
Souverain, 35. 17. 6.
Café mart., 40 à 42 s. la l.
St-Domingue, 39 à 41.
Sucre d'Orl. 39 à 42.
c'Hamb. 42 à 45.
Savon de Mars. 15 s.
Huile d'olive, 21 à 23.
Coton du Lev. 34 à 54.
des Iles, 50 s. à 3 l. 5.
Esprit 3-6, 535 à 540.
Eau-de-vie, 22 d. 385 à 420.
Sel, 4 l. 15 s. à 5 l.

A V I S.

N'ayant pu, les deux premiers jours, tirer un assez grand nombre d'exemplaires pour servir tous nos abonnés, nous prévenons ceux qui n'ont pas reçu les numéros 1 et 2, que nous les leur adresserons incessamment.

PECQUEREAU.

Le prix de ce Journal est de 9 livres pour trois mois. On s'abonne au Bureau, rue de la Feuillade, près la Place des Victoires, N° 1; et dans les Départemens, chez tous les Directeurs des Postes et principaux Libraires.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, au citoyen Lecercf, directeur, à l'adresse ci-dessus indiquée.

DE L'IMPRIMERIE DES TABLETTES HISTORIQUES, rue de la Feuillade, près la place des Victoires, N° 1.